

Philippe VAN DAMME

Ambassadeur, Chef de Délégation

De l'union européenne

en République du Cameroun et pour la République de Guinée Equatoriale

Forum sur la gouvernance minière

**Thème : « Exploitation minière artisanale et à petite échelle : opportunités
et défis pour le développement local »**

Yaoundé, 18 janvier 2023

Excellence, Monsieur le Ministre des mines, de l'Industrie et du développement technologique,

Mesdames, Messieurs les représentants des ministères en charge du secteur minier en RCA, au Cogo et en RDC,

Mesdames, Messieurs les représentants du corps diplomatique et des partenaires techniques et financiers,

Mesdames, Messieurs les Maires des zones d'exploitation minière au Cameroun,

Mesdames, Messieurs les représentants des communautés locales, des Organisations non Gouvernementales, de la Société Civile nationale et internationale et des médias

Autorités administratives et traditionnelles, Monsieur le Coordonnateur de l'association Forêts et Développement Rural (FODER),

Mesdames, Messieurs, chers invités,

C'est avec un réel intérêt que je prends la parole à cet atelier marquant la 2^{ème} édition du forum sur la gouvernance minière au Cameroun, sous le thème : « Exploitation minière artisanale et à petite échelle : opportunités et défis pour le développement local », organisé à l'initiative de l'ONG FODER.

Comme vous le savez, dans de nombreux pays, le secteur minier artisanal est une source importante d'emplois décents. En même temps, nous savons que ce même secteur artisanal opère très souvent dans l'informalité, voire l'illégalité, avec tout ce que cela implique en terme de non-respect des droits du travail ou des normes environnementales mais également comme source de conflits.

Comme d'autres pays de la sous-région de l'Afrique Centrale, le Cameroun dispose d'importants ressources minérales. Les sous-secteurs de l'or et du diamant contribuent officiellement seulement pour 0,11% au PIB nominal, à 0,01% aux recettes d'exportation et 0,21% à l'emploi. Mais en réalité nous savons que cette contribution est probablement au moins 10 voire 20 fois supérieurs et des centaines de milliards de recettes d'exportation échappent à la comptabilité nationale.

L'expansion de la semi-mécanisation dans l'exploitation minière ne mène pas nécessairement à une formalisation du secteur mais au contraire aggrave bien souvent les problèmes auxquels les communautés riveraines des sites d'exploitation font face.

- Au niveau environnemental, cette forme d'exploitation est source de déviations et d'ensablement de lits de cours d'eau, de leur pollution, de la dégradation des sols et des paysages, de l'abandon de nombreux puits à ciel ouvert, de la déforestation des aires protégées, entre autres. On constate qu'habituellement, les eaux usées issues de l'extraction de l'or, polluées aux substances hautement toxiques, sont déversées sans traitement préalable dans les cours d'eau, entraînant la destruction de la faune aquatique et affectant la santé des populations riveraines.
- Sur le plan social, on déplore une implication forte d'enfants dans les activités minières, la déperdition scolaire aggravée par l'absence d'actes de naissance dans les zones d'exploitation minière et l'exposition des populations à de graves maladies conséquentes. Les conditions de travail sont déplorables, les mesures de sécurité le plus souvent inexistantes, et la non-restauration des sites exploités cause fréquemment des

accidents mortels d'hommes et de bétails et génère de graves restrictions aux activités agropastorales.

L'exploration minière, autorisée ou non, suivi d'une exploitation minière illégale, le plus souvent sous le couvert de ces licences d'exploration, et l'absence de l'Etat et de l'état de droit dans les zones minières mènent à des conflits entre miniers mais également avec les autres utilisateurs de la terre et des cours d'eau, agriculteurs, sylviculteurs, éleveurs, pêcheurs, et traduit des grandes insuffisances dans la gestion foncière dans ces zones d'exploitation minière comme rappelée également pendant la semaine du foncier à l'Assemblée Nationale en fin d'année dernière.

Mesdames et Messieurs, chers invités,

Face à ces nombreux problèmes récurrents, fréquemment publiés dans les médias nationaux et internationaux, souvent hélas dans des circonstances tragiques lors d'accidents graves, et parfois mortels, le projet **ProMESS *Mines-environnement-santé-société***, mis en œuvre par FODER et financé depuis plusieurs années par l'Union européenne, a pour mission d'accompagner le gouvernement camerounais dans ses efforts d'améliorer la gouvernance dans l'exploitation minière au Cameroun pour un développement socio-économique et environnemental durable et inclusif, et ceci à travers le suivi participatif des activités minières et la promotion de la transparence.

Nous avons déjà pu noter quelques avancées, notamment dans la réhabilitation de certains sites abandonnés, les débuts de scolarisation des enfants dans certaines localités minières, les suspensions par le MINMIDT ou par les autorités administratives de certaines sociétés d'exploitation minière récalcitrantes, ainsi que des cas de dénonciation en justice de certains abus imputables aux exploitants miniers peu soucieux des risques environnementaux. Ces efforts sont encourageants, mais nous sommes convaincus qu'il est possible d'en faire davantage, sinon mieux.

Certes, le secteur extractif de l'or, du diamant et autres pierres précieuses peut être source de conflits en l'absence de suivi, de traçabilité et de transparence. Mais inversement, l'assainissement de ce secteur d'activités contribue à la stabilité, à la paix et au développement. Au regard des potentialités relevées, un secteur minier artisanal mieux organisé pourrait ainsi devenir un levier important de développement en Afrique Centrale.

L'Union européenne est disposé à accompagner davantage l'Etat camerounais dans cet effort. A cet effet, la concrétisation effective du décret d'application du nouveau code minier camerounais et son opérationnalisation, redynamiseraient à coup sûr les efforts d'accompagnements dans ce secteur.

Parallèlement, l'Union européenne accorde également une attention particulière à l'accompagnement de la bonne gouvernance dans l'exploitation des ressources naturelles, en vue d'un développement économique vert et durable. La décentralisation et une planification plus cohérente de l'utilisation du foncier au niveau communal, régional et national dans le cadre d'une approche paysage où tous les acteurs économiques se retrouvent, doivent contribuer à cette gouvernance inclusive et apaisée.

Mesdames et Messieurs, chers invités

Le présent forum sur la gouvernance minière, a pour principal objet le partage entre différents acteurs du Bassin du Congo, des expériences sur le secteur minier et des discussions sur les défis et opportunités de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Nous félicitons et encourageons cette importante initiative. Nous souhaitons qu'il en ressortira des propositions concrètes et constructives pour le renforcement de la gouvernance dans le secteur minier des différents pays ici représentés.

Je souhaite plein de succès aux travaux de cette deuxième édition du forum sur la gouvernance minière et vous remercie pour votre aimable attention.